

COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Liste des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 avril 2026
(Application de l'article L-2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 avril 2026 à 20 h 00 sous la Présidence de Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, dans la salle du Conseil Municipal de BELLEVILLE SUR MEUSE. La réunion est publique.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Monsieur Dylan DELCROIX est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des Conseillers Municipaux, Madame le Maire précise qu'il y a 21 présents et 2 pouvoirs. Madame le Maire demande à l'assemblée si des personnes souhaitent enregistrer la séance, qu'elles le fassent savoir. Messieurs Samuel AMBROSIO et Dylan DELCROIX souhaitent l'enregistrer.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Le procès-verbal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

2026-04-06 : Conseillers délégués

A 19 voix pour et 4 abstentions : approuve la proposition de la liste des conseillers délégués, à savoir : Monsieur Serge VALLERIN, Madame Sonia LEBLANC et Madame Amandine AUBAIN. Madame le Maire a informé l'assemblée des délégations qui leur sont attribuées.

2026-04-07 : Indemnité de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués

A 19 voix pour et 4 abstentions : décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués.

2026-04-08 : Délégations de pouvoir au Maire et à défaut au 1^{er} Adjoint

A 19 voix pour et 4 abstentions : délègue à Madame le Maire, et en son absence, à Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire, l'ensemble des 22 compétences lues à l'assemblée lues et confirme que les délégations rendront compte des décisions à chaque réunion du Conseil Municipal.

2026-04-09 : Délégation au Maire de la décision de recourir à l'emprunt

A 19 voix pour et 4 abstentions : décide de fixer la limite à 3 000 000 € pendant toute la durée de son mandat.

2026-04-10 : Délégation au Maire de réaliser les lignes de trésorerie

A 19 voix pour et 4 abstentions : décide de fixer la limite à 500 000 € par an.

2026-04-11 : Délégation au Maire et à défaut au 1^{er} Adjoint pour ester en justice

A l'unanimité des membres votants : délègue à Madame le Maire, et à défaut, à Madame la 1^{ère} Adjointe, pour la durée de la mandature, tous pouvoirs pour représenter la commune en justice soit comme demandeur, soit comme défendeur.

2026-04-12 : Création des commissions municipales et désignation des membres

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à créer les commissions municipales suivantes : Commission travaux – sécurité & Aménagements ; Commission jeunesse – animations & vie sociale ; Commission sports & vie associative ; Commission communication & numérique et à désigner les membres.

2026-04-13 : Désignation des délégués pour la FUCLEM

A l'unanimité des membres votants : désigne comme délégués à la FUCLEM pour représenter la commune : Madame SOUBRIER Marie-Paule, Monsieur DUPAS Jérémy, Monsieur AUBRY Jean-Luc et Monsieur BANDINI Alain.

2026-04-14 : Désignation d'un correspondant défense

A l'unanimité des membres votants : désigne Monsieur RENAUX Alexis pour représenter la commune en qualité de « correspondant défense ».

2026-04-15 : Désignation des membres du CCAS

A l'unanimité des membres votants : prend acte de l'élection de 5 représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS, il s'agit de Mesdames ROGIE Madysone, EWANGUE Joëlle, JEANNESSON Martine, HAROS Stéphanie et de Madame MUNERELLE Régine. Madame le Maire informe de la liste des personnes extérieures au Conseil Municipal, il s'agit de Madame Laurence BASSO DE MARCH épouse ELHES, Messieurs CARILLON Camille, LARMIGNY Lionel, THIERCY Denis (Représentant du Syndicat des Retraités CFDT de la Meuse) et Madame CUNY Stéphanie CUNY (nommée par l'UNAF) ;

2026-04-16 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

A l'unanimité des membres votants : prend acte de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi constituée : Madame SOUBRIER Marie-Paule, Présidente, Madame GARAND MULLER Emilie, Représentant de la Présidente, Madame CHARDIN Sylvie, Messieurs DELCROIX Dylan et COLSON Erwan, Membres titulaires, Madame LEBLANC Sonia, Messieurs DUPAS Jérémy et MAYOT Daniel, Membres suppléants.

2026-04-15 : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale et de la Bibliothèque

A l'unanimité des membres votants, les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale sont : Madame SOUBRIER Marie-Paule Présidente, Madame CHARDIN Sylvie, Représentant de la Présidente, Mesdames LEBLANC Sonia, JEANNESSON Martine, Messieurs REMY Jonathan et VALLERIN Serge, Membres.

Concernant la bibliothèque, 5 candidats se sont présentés, un vote à bulletin secret a eu lieu. Ont obtenu Madame MUNERELLE Régine 4 voix, Madame GARAND-MULLER Emilie 21 voix, Madame AUBAIN Amandine 21 voix, Madame HAROS Stéphanie 22 voix et Madame JOLTOK Alicia 23 voix. Le conseil d'administration de la bibliothèque est ainsi composé : Madame SOUBRIER Marie-Paule, Présidente, Madame CHARDIN Sylvie, Représentant de la Présidente, Mesdames GARAND-MULLER Emilie, AUBAIN Amandine, HAROS Stéphanie et JOLTOK Alicia, Membres.

2026-04-18 : Désignation des membres de la Commission communale des Impôts Directs

A l'unanimité des membres votants : charge Madame le Maire de proposer 16 membres titulaires et 16 membres suppléants dont 2 commissaires « extérieurs » titulaires et 2 commissaires « extérieurs » suppléants à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux à BAR-LE-DUC, afin de constituer la commission communale des impôts directs.

Informations diverses

Madame le Maire

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Une liste de personnes pour participer aux travaux de la commission : 5 titulaires (3 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition) et 5 suppléants (3 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition) doit être communiquée à Monsieur le Préfet.

5 membres titulaires

- Pour la Majorité
 - Monsieur VINCENT Maxime
 - Monsieur AUBRY Jean-Luc
 - Madame HAROS Stéphanie

- Pour l'opposition
 - Monsieur AMBROSIO Samuel
 - Madame MUNERELLE Régine

5 membres suppléants

- Pour la Majorité
 - Monsieur RENAUX Alexis
 - Madame JEANNESSON Martine
 - Madame EWANGUE Joëlle

- Pour l'opposition
 - Monsieur COLSON Erwan
 - Madame FOURILLON Virginie

Délégations des Adjoint

Délégations attribuées aux adjoints élus le 20 mars dernier :

1^{ère} adjointe Sylvie CHARDIN	2^{ème} adjoint Jonathan REMY	3^{ème} adjointe Emilie GARAND MULLER	4^{ème} adjoint Dylan DELCROIX
Finances et budget	Sport	Jeunesse	Communication
Travaux	Vie associative	Animation	Numérique
Sécurité		Vie sociale	
Aménagement		Education	
Urbanisme			
Services Techniques			
Développement durable			
Suppléance du Maire			

Questions diverses

Samuel AMBROSIO a 2 questions

1° - Lors de l'AG du Club des Palots, une salle leur a été promise. Qu'en est-il ?

Madame le Maire répond que le projet pour les associations va débuter courant 2027. En fin d'année 2026 demande des subventions.

2° - Morceau de route grillagée dans le nouveau lotissement sera-t-il ouvert ?

Madame le Maire répond : C'est encore en réflexion. Préférerait que cela reste piétonnier.

Monsieur AMBROSIO demande si les riverains ont été consulté

Madame le Maire répond : pas encore

Erwan COLSON

Qui gère la page Facebook de la commune ? Qui a supprimé les visages sur la photo de l'inauguration de la fête ?

Madame le Maire répond : c'est une erreur de manipulation

Monsieur AMBROSIO : c'est une page institutionnelle et le Maire est responsable. Pas le droit de toucher aux photos. C'est grave ce qui s'est passé.

Madame CHARDIN : Je suis contre ce genre de chose que se soit une erreur ou pas. Ça ne se reproduira pas.

Monsieur COLSON : Une personne fait une remarque sur la photo et cette personne a été bloquée.

La discussion s'enchaîne.

Virginie FOURILLON demande que l'on regarde les personnes bloquées sur la page Facebook de la commune.

Jérémy DUPAS

Thierry SERRES du club de karaté lui a demandé si quelque chose va être fait pour le dojo.

Madame le Maire répond : ce sera fait avec le projet des associations.

La séance a été levée à 21 h 20 mn.



Madame le Maire,
Marie-Paule SOUBRIER

Affiché le 10 AVR. 2026